

Décision Générale colonial

Décision n° 805 Personnel indigène.

n° 805

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 6 novembre 1941
Numéro JO n° 540 du 30/11/1941	Date du numéro 30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdallah Abdou. est engagé en qualité de planton auxiliaire, au salaire de dix francs par jour ouvrable, en remplacement du nommé Nour Obsich, licencié pour absence illégale.